



Etude d'un projet éolien de territoire

Les communes de **La Haye Malherbe, Mandeville, Surtauville, Terres de Bord et Vraiville, l'Agglomération Seine Eure (CASE), le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27), la Société d'Economie Mixte SIPEnR et enfin la société VSB, se sont associés afin de faire émerger un projet éolien public et citoyen et d'en maîtriser localement les orientations et les retombées économiques.**

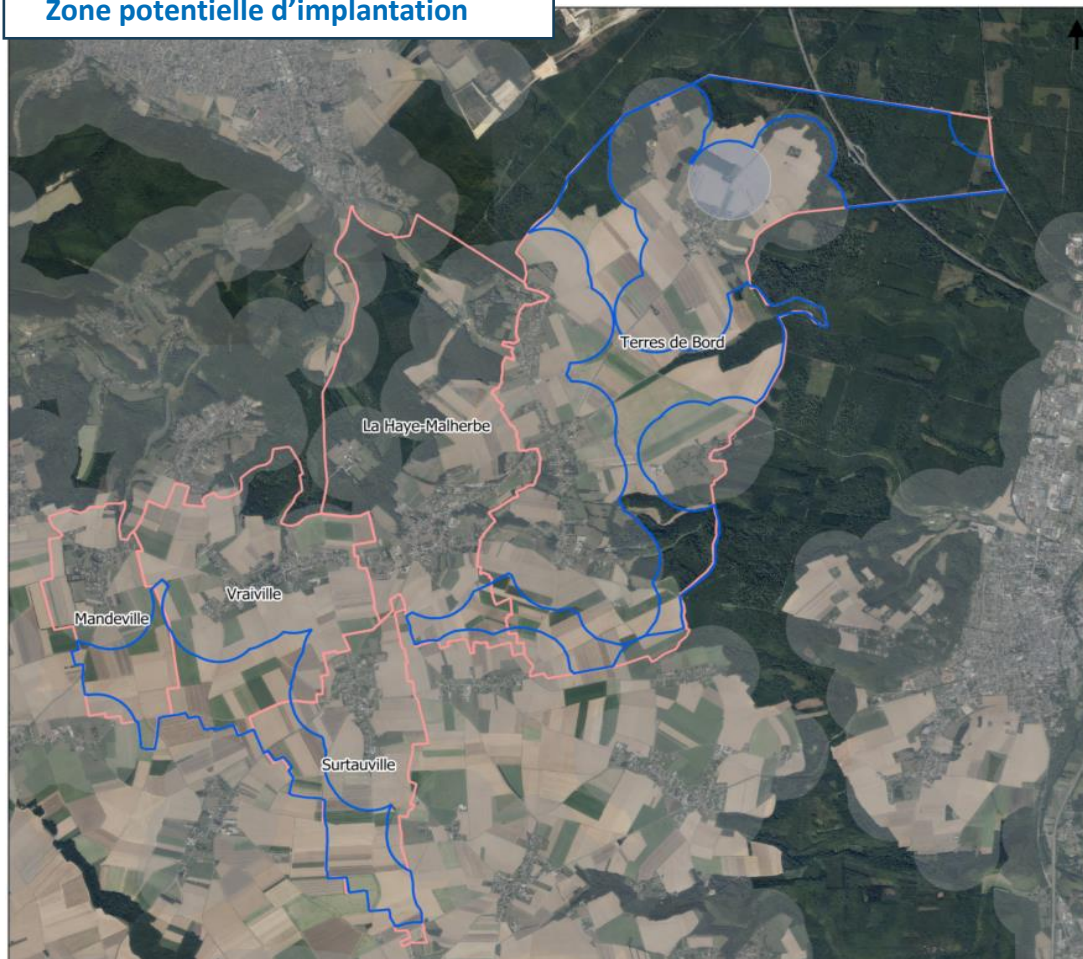
A travers les lettres d'information, nous souhaitons vous présenter ce projet et répondre à vos principales interrogations.

Combien et où ?

Le nombre et la localisation des éoliennes ne pourront être définis qu'à l'issue des études environnementales qui seront réalisées sur le site.

Une contrainte aérienne limite la hauteur des turbines à **90 m en bout de pale.**

Zone potentielle d'implantation



PROJET ÉOLIEN DU PLATEAU SEINE-EURE

Département de l'Eure (27)

Zone d'implantation potentielle



VSB énergies nouvelles
15, rue de Turbigo
75002 PARIS

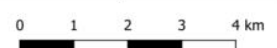
Date : 28/06/2023

LEGENDE

- Zone Potentielle
- Limites communales
- Distance habitations 500m

Échelle : 1:65 000 Format : A3

Création : AGI CdD : AGI



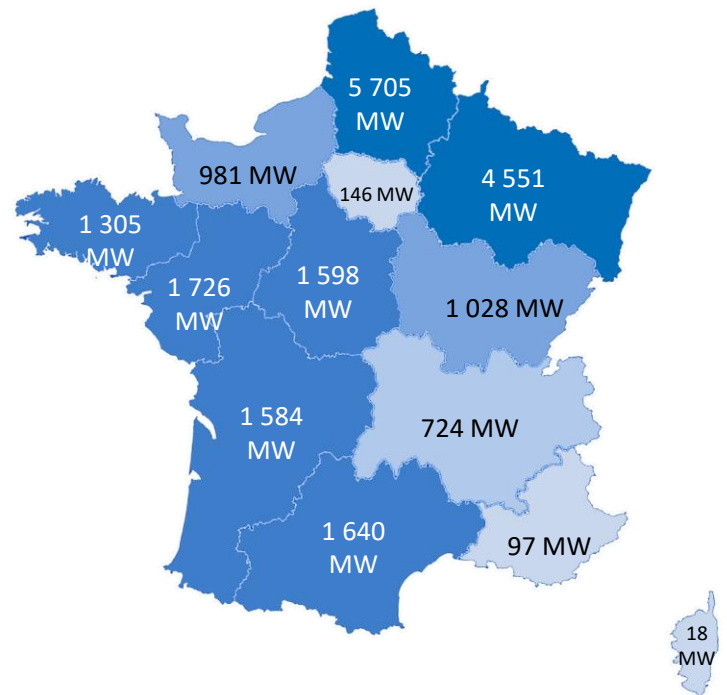
- Comprendre l'éolien -

L'éolien en Normandie :

- **981 MW** de puissance installée
*Objectif 2030 : 1 325 MW**
- **387 000 foyers** alimentés
- **6,9%** de la consommation régionale d'électricité
- **2 290 emplois** (+115% par rapport à 2020)

* dans le cadre du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Normandie.

Puissance éolienne installée en France au 31/12/2022



Un développement harmonieux pour une autonomie énergétique accrue.

En Normandie, la filière prône un **développement régional équilibré** de l'éolien, aujourd'hui davantage présent dans le **Calvados** et la **Seine-Maritime**. L'éolien, durable et local, est une énergie clef pour assurer une **meilleure sécurité d'approvisionnement** de la région.

Des formations spécialisées pour des métiers d'avenir qui ont du sens.

Par le développement de nombreuses formations, la Normandie appuie une filière d'avenir via les lycées professionnels **Colbert de Petit-Quevilly**, **Guy de Maupassant de Fécamp**, ou encore la formation d'ingénieur de l'**ISEL** et de l'**ESITC** pour l'éolien en mer.



La mesure de vent

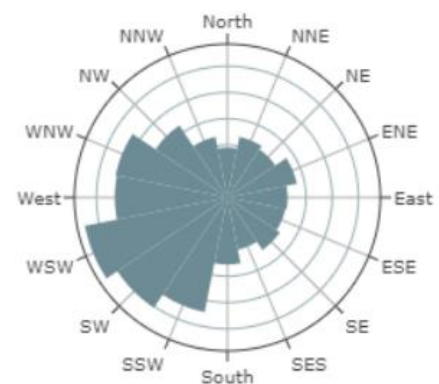
Connaître le vent sur la zone

Afin de s'assurer que le gisement en vent est suffisant pour envisager un parc éolien, un **mât de mesure a été installé sur la zone d'étude en octobre 2022**.

Doté de 3 anémomètres, d'une girouette, d'un capteur de température, d'humidité et de pression, le mât a permis de recueillir les données de vent sur site.

La **vitesse moyenne est de 6,1 m/s**, soit une vitesse très suffisante pour garantir la bonne production du parc. Il a également permis de déterminer avec précision la rose des vents.

Roe des vents Plateau Seine-Eure



Des résultats satisfaisants :

- ✓ Disponibilité des données > 90%
- ✓ Vitesse > 5,5 m/s
- ✓ Intensité de **turbulence très faible**



Le démantèlement

Règlementation, coût et valorisation des matériaux

Strictement encadré par la loi* et à la charge de l'exploitant du parc éolien, le démantèlement comprend :

- Le **démontage des installations** de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles,
- Les **fondations excavées** dans leur totalité « jusqu'à la base de leur semelle, à l'exception des éventuels pieux »,
- Le **décaissement** des aires de grutage et des chemins comblés par des terres de caractéristiques comparables.



Les garanties financières

Financièrement, la question du démontage est totalement anticipée.

En cas de défaillance de l'exploitant du parc éolien [*ce qui n'est jamais arrivé en France*] les opérations de remise en l'état du site sont assurées par des garanties financières préalables à la mise en activité d'une installation et fixées à 75 000€ par éolienne de 2MW et 25 000€ par MW supplémentaire**.

Avec la revente des matériaux recyclés, ces montants couvrent le coût du démantèlement.

Exemple de montant de la garantie pour une éolienne de 4 MW :

$$75\ 000 + 25\ 000 \times (4 - 2) = 125\ 000\text{€}$$

La valorisation des matériaux

Toute éolienne dont la demande d'autorisation sera déposée à compter du 01/01/2024, devra avoir :

95%* de sa masse totale réutilisable ou recyclable, fondations incluses

Le démantèlement génère des recettes :

La valorisation des matériaux n'est pas neutre financièrement.

Aujourd'hui, 90 % minimum d'une éolienne est recyclable ou valorisable en fin de vie ce qui permet à l'exploitant un retour sur investissement pour les matériaux utilisés. Les recettes générées sont ainsi réinjectées pour financer le démantèlement.

Les premiers retours d'expérience ont montré que les garanties financières associées à ces recettes sont suffisantes pour financer l'intégralité du démantèlement.

*Obligations en vigueur depuis décembre 2021

**Montants en vigueur depuis juillet 2023

Les acteurs du projet :

Afin d'assurer à ce projet éolien une gouvernance locale, plusieurs acteurs des énergies renouvelables se sont associés :

A propos des communes de La Haye Malherbe, Mandeville, Surtauville, Terres de Bord et Vraiville :

Afin d'avoir une vision cohérente d'aménagement de l'espace, les communes ont souhaité s'associer aux études d'un projet de parc éolien sur leur territoire avec une dynamique publique et citoyenne par le biais notamment de l'intervention de son agglomération et de son syndicat départemental d'énergie (SIEGE 27), et ainsi d'en maîtriser localement les orientations.

A propos de l'Agglomération Seine-Eure :

La Communauté d'Agglomération Seine-Eure est une intercommunalité (60 communes pour 105 000 habitants) qui œuvre depuis des nombreuses années en faveur de la lutte contre le changement climatique. A ce titre, elle ambitionne d'être un territoire à énergie positive (TEPOS) et neutre en carbone à l'horizon 2050. Pour ces raisons, elle s'engage dans le développement de projets d'énergies renouvelables locaux, concertés, participatifs et citoyens.

A propos de VSB énergies nouvelles :

VSB est un des acteurs majeurs du secteur des énergies renouvelables en France depuis 20 ans. Reconnu pour la qualité de ses projets, ses activités sont le développement, le financement, la construction, l'exploitation, la maintenance, la gestion administrative et la valorisation énergétique de centrales de production d'énergies renouvelables en France et à l'étranger.

A propos du SIEGE 27 :

Le Syndicat Intercommunal de l'Electricité et du Gaz de l'Eure (SIEGE 27) est un établissement public de coopération intercommunale. Il regroupe l'intégralité des communes du département de l'Eure et a pour compétences historiques les réseaux de distribution publique d'électricité, de gaz, d'éclairage public et de télécommunication. Depuis 2015, il a étendu ses interventions à la transition énergétique en accompagnant les collectivités dans leurs projets de maîtrise de la demande en énergie, d'énergie renouvelable et de mobilité propre. Dans ce cadre, le SIEGE 27 a pour objectif de faire émerger des projets publics et citoyens, adaptés aux territoires et avec une optimisation des retombées économiques localement.

A propos de SIPEnR :

Créée en 2014, SIPEnR est une Société d'Economie Mixte (SEM) qui regroupe des acteurs publics (SIPPEREC*, Caisse des Dépôts et Consignations, autre SEM d'énergie renouvelable) et citoyens (Energies Partagée) pour le développement, le financement, la construction et l'exploitation d'installations de production d'énergies renouvelables sur l'ensemble de la France métropolitaine. *SIPPEREC : Syndicat Intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication



Département de l'Eure
MAIRIE DE LA HAYE MALHERBE



Mandeville



SIPEnR



Retrouvez toutes les informations relatives au projet sur son site dédié :
<https://vsbenergies.wixsite.com/plateauseineeure/accueil>



Contacts

VSB énergies nouvelles :

Axel GIRARD
Chargé de développement
07 48 88 98 60

Emilie FORTES
Chargée de territoire
06 68 09 11 29

SIEGE 27 :

Mathilde GIRARD
Responsable Transition énergétique
02 32 39 82 00